

AVIS DES SOCIETES

**PROJET DE RESOLUTIONS**

**SOCIETE NEW BODY LINE SA**  
**SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA - TUNISIE**

La société NEW BODY LINE publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 16 Juillet 2020.

**1<sup>ère</sup> résolution : Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019.**

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ledit rapport.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

**2<sup>ème</sup> résolution : Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019.**

Après lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve, les états financiers de la société arrêtés au 31-12-2019.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à.....*

**3<sup>ème</sup> résolution : Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.**

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

- Suite -

Libellé	Montant DT
Résultat de l'exercice	1 337 733,129
Résultats reportés	47 700,000
<b>Total bénéfice à répartir</b>	<b>1 385 433,129</b>
<u>Affectation pour :</u>	
• Réserve Légale	0,000
• Réserves facultatives	- 322 833,129
• Reliquat sur le bénéfice 2019 à répartir	1 062 600,000
• Dividendes à distribuer soit 0,250 dinars par action correspondant à 25% du nominal	-1 062 600,000
<b>Nouveau report à nouveau</b>	<b>0,000</b>

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

**5<sup>ème</sup> résolution : Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2019.**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

**6<sup>ème</sup> résolution : Fixation du montant des jetons de présence**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération annuelle à allouer aux différents membres du Conseil d'Administration, sous forme de jetons de présence à raison de **2 000 DT** nets par administrateur. Cette rémunération restera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

**7<sup>ème</sup> résolution : Pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du Procès-verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir, au Président-Directeur Général ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publication du présent procès-verbal.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*